

SERVICE / DIVISION	Direction générale / Administration	No SD SD-2023-5983
OBJET	Recommander au conseil de remplacer un membre au conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)	
No dossier(s) interne(s) :		
No LV :	NE S'APPLIQUE PAS	
DISTRICT(S) :		
Date CE souhaitée :	2023-12-13	
Date CM souhaitée :	2024-01-09	

SERVICE / DIVISION	Direction générale / Administration	No SD SD-2023-5983
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
<u>Date</u> 2021-12-07	<u>No résolution</u> CM-20211207-1175	<u>Objet</u> NOMINATIONS - COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL
<u>Résumé</u>		
Sur recommandation du comité exécutif,		
IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier		
APPUYÉ PAR : Pierre Brabant		
et résolu à l'unanimité:		
de désigner Mme Sandra El-Helou, conseillère municipale, et M. Yannick Langlois, conseiller municipal, à titre de membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal, et ce, en remplacement de Mme Aline Dib et de M. Yannick Langlois;		
de désigner M. Vasilios Karidogiannis, conseiller municipal, à titre de membre de la commission de l'aménagement et de la mobilité;		
de désigner M. Alexandre Warnet, conseiller municipal, à titre de membre et de candidat à la présidence de la commission de l'environnement et de la transition écologique;		
de désigner M. Yannick Langlois, conseiller municipal, à titre de membre de la commission du développement économique, des finances et de l'emploi;		
de désigner Mme Flavia Alexandra Novac, conseillère municipale, à titre de membre de la commission de l'habitation et de la cohésion sociale;		
de désigner M. Claude Larochelle, conseiller municipal, à titre de membre de la commission de la culture et du patrimoine;		
de désigner M. Ray Khalil, conseiller municipal et membre du comité exécutif, à titre de membre du comité consultatif agricole (CCA) de la Communauté métropolitaine de Montréal.		
ADOPTÉ		
(SD-2021-5226)		
<u>Date</u> 2019-04-02	<u>No résolution</u> CM-20190402-264	<u>Objet</u> NOMINATIONS - COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL
<u>Résumé</u>		
Sur recommandation du comité exécutif,		
IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier		
APPUYÉ PAR : Vasilios Karidogiannis		
et résolu à l'unanimité:		
de nommer Mme Aline Dib, conseillère municipale, et M. Yannick Langlois, conseiller municipal, à titre de membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal, et ce, en remplacement de Mme Sandra El-Helou et M. Paolo Galati;		
de nommer M. Gilbert Dumas, conseiller municipal, à titre de vice-président de la commission du transport de la Communauté métropolitaine de Montréal, et ce, en remplacement de Mme Aline Dib;		
de nommer Mme Christiane Yoakim, conseillère municipale, à titre de membre de la commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances de la Communauté métropolitaine de Montréal;		
de nommer M. Claude Larochelle, conseiller municipal, à titre de membre de la commission de l'aménagement de la Communauté métropolitaine de Montréal, et ce, en remplacement de M. Daniel Hébert;		
de nommer M. Ray Khalil, conseiller municipal, à titre de membre du comité consultatif agricole de la Communauté métropolitaine de Montréal, et ce, en remplacement de M. Paolo Galati.		
ADOPTÉ		
(SD-2019-1420)		
<u>Date</u> 2018-06-07	<u>No résolution</u> CM-20180607-450	<u>Objet</u> PROPOSITION ACCEPTÉE - NOMINATIONS À LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL
<u>Résumé</u>		
Le conseiller David De Cotis dépose un avis de proposition afin de procéder à la nomination de membres à la Communauté métropolitaine de Montréal.		
Tous les membres présents acceptent de discuter de la proposition immédiatement.		

SERVICE / DIVISION	Direction générale / Administration	No SD SD-2023-5983
<p>IL EST PROPOSÉ PAR : David De Cotis APPUYÉ PAR : Paolo Galati</p> <p>et:</p> <p>Il est résolu que M. Paolo Galati, conseiller municipal, soit nommé à titre de membre du conseil d'administration de la Communauté métropolitaine de Montréal, et ce, en remplacement de M. Ray Khalil;</p> <p>Il est également résolu que Mme Sandra El-Helou, conseillère municipale, demeure membre du conseil d'administration de la Communauté métropolitaine de Montréal;</p> <p>Il est résolu que Mme Aline Dib, conseillère municipale, soit nommée à titre de vice-présidente de la commission du transport de la Communauté métropolitaine de Montréal, et ce, en remplacement de M. Paolo Galati;</p> <p>Il est résolu que M. Paolo Galati, conseiller municipal, soit nommé à titre de membre de la commission agricole de la Communauté métropolitaine de Montréal, et ce, en remplacement de M. Ray Khalil;</p> <p>Il est également résolu que M. Daniel Hébert, conseiller municipal, demeure membre de la commission d'aménagement de la Communauté métropolitaine de Montréal;</p> <p>Il est également résolu que M. Aram Elagoz, conseiller municipal, demeure président de la commission d'environnement de la Communauté métropolitaine de Montréal;</p> <p>Il est également résolu que M. David De Cotis, conseiller municipal, demeure membre de la commission du développement économique de la Communauté métropolitaine de Montréal;</p> <p>Il est également résolu que M. Nicholas Borne, conseiller municipal, demeure membre de la commission du logement social de la Communauté métropolitaine de Montréal.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p>		
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>Les affaires de la Communauté métropolitaine de Montréal sont dirigées par un conseil de 28 membres, dont le maire élu de la Ville de Laval et 2 personnes que le conseil de la Ville désigne parmi ses membres;</p> <p>En vertu des articles 4 et 34 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, le maire élu de la Ville de Laval siège d'office à titre de membre du conseil et du comité exécutif de la Communauté;</p> <p>Les commissions de la CMM sont consultatives et constituées à la demande du conseil. Elles ont pour fonction de donner suite aux mandats confiés, soit par le conseil ou par le comité exécutif de la CMM.</p> <p>Le conseil doit, pour chacune des commissions, nommer 4 membres issus de l'agglomération de Montréal, un membre issu de l'agglomération de Longueuil, un membre issu de la Ville de Laval, un membre issu de la couronne nord et un membre de la couronne sud.</p> <p>Par sa résolution CM-20211207-1175, le conseil municipal a désigné Sandra El-Helou, conseillère municipale et Yannick Langlois, conseiller municipal, à titre de membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal, et ce, en remplacement de Mme Aline Dib et M. Yannick Langlois.</p> <p>Il est proposé de remplacer M. Yannick Langlois, conseiller municipal à titre de membre du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal.</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CADRE NORMATIF</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>REMARQUE(S)</p>		

SERVICE / DIVISION	Direction générale / Administration	No SD SD-2023-5983
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil municipal de désigner Mme Flavia-Alexandra Novac, conseillère municipale, à titre de membre du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) en remplacement de M. Yannick Langlois, conseiller municipal.		